



Bulletin d'inscription 2025/2026

A remettre impérativement avant le 31/10/2025

1) Identité

☐ Réinscription (merci de tout remplir)

☐ Homme

☐ Femme

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ Age ____

Téléphone _____

E-mail _____

2) Niveau

☐ Débutant

☐ Plongeur



Licence FFESSM ____ / ____ / ____

Niveau ☐ N1 ☐ N2 ☐ N3 ☐ Nitrox ☐ PADI _____

☐ PE ____ m ☐ PA ____ m

Encadrement ☐ Initiateur ☐ N4 ☐ N5 ☐ MF1 ☐ MF2

Autres ☐ TIV ☐ RIFAP ☐ _____

Nombre de plongées _____

3) Urgences

Contact _____

Lien de parenté _____

Téléphone _____

Allergies connues _____

4) Engagement

- ☐ Je m'engage à respecter le [règlement intérieur](#) de l'ASSAB, les normes fédérales et la réglementation en vigueur (accès aux sites et divers textes régissant les activités subaquatiques) dont j'ai pris connaissance ou serai à même de connaître lors de la pratique de l'activité et de ma formation.
- ☐ Je ne souhaite pas communiquer mes coordonnées aux autres membres du club.
- ☐ Je n'autorise pas l'ASSAB à insérer ma photo dans le logiciel de gestion du club.

5) Cotisation (voir annexe)

- ☐ Un chèque
 - ☐ Deux chèques
 - ☐ Virement bancaire
 - ☐ Attestation de règlement
- Ma remise _____ %
- Cotisation _____ €
- Licence _____ €
- Assurance _____ (1)
- Caution badge _____ €
- _____ €⁽²⁾
- Total = _____ €

(1) assurance facultative choisie

(2) moins la prise en charge par l'ASSAB

6) Autorisation parentale

Je soussigné _____
père, mère ou tuteur*, autorise mon fils/ma fille*, à participer aux activités de l'ASSAB, tant en milieu artificiel qu'en milieu naturel et donne mon accord pour toute hospitalisation, intervention médicale ou chirurgicale en cas d'urgence ou en cas d'accident.

Fait à _____,

le _____

Signature

* Rayer la mention inutile.

7) Inscription

Je fournis les documents suivants :

- ☐ **Copie** du certificat médical d'aptitude
- ☐ Une photo d'identité
- ☐ Un ou deux chèques de règlement
- ☐ Copie cartes de niveau et licence
- ☐ Cette fiche remplie et signée

Je, soussigné _____
m'inscris à l'ASSAB pour la saison 2025/2026.

Fait à _____

le _____

Signature



Souhaits 2025/2026

Nom _____

Prénom _____

Passer un niveau de plongeur

☐ N1

☐ Le lundi ☐ Le jeudi

☐ N2 (N1, +20 plongées)

☐ N3 (N2, +50 plongées*)

☐ Nitrox (N1)

☐ Nitrox confirmé (Nitrox, N2)

☐ RIFAP (obligatoire passage N3)

Passer un niveau d'encadrement

☐ E1 Initiateur (N2, 12 plongées en autonomie)

☐ N4 (N3)

☐ E3 MF1 (E2)

Activités aquatiques en piscine

☐ Palmage

☐ Initiation photo

☐ Apnée

Encadrer

☐ Baptêmes (E1)

☐ Directeur de bassin (E1)

☐ Prépa N1 (E1)

☐ Prépa N2 / N3 (E2)

☐ Nage avec palme

☐ Apnée (IE1)

☐ Le lundi ☐ Le jeudi

☐ N1 / N2 en sortie club (E2)

☐ Cours biologie (FB1)

Suivre les cours de Biologie marine

☐ N1 bio (N2 plongée)

Vie du club

☐ Participer au Bureau

* dont +20 plongées en autonomie N2 et +10 plongées encadrée à 40m



Annexes 2025/2026

Cotisation ASSAB

La cotisation annuelle de l'ASSAB est de **220€**.

Badge

Une caution de **20€** est encaissée contre un badge d'accès à la piscine. La caution est remboursée à la restitution définitive du badge.

Certificat médical

Le Certificat médical de type CACI est **obligatoire**. Toutes activités dans la piscine nécessite un CACI valide de moins d'un an. Sans ce document, l'accès au bassin est interdit.

De plus, dans votre intérêt, nous vous recommandons un examen abouti chez un médecin du sport ou un médecin fédéral afin de vérifier les non contre-indications avec la pratique de la plongée.

[Certificat Médical Fédéral](#)

Cartes de niveau

Les cartes délivrées par la FFESSM sont à la charge de l'adhérent.

Documents à fournir

Le certificat médical, la photo, les cartes de niveau, la licence, et le bulletin d'inscription doivent être retournés en format papier.

Les cartes de niveau et la licence doivent être fournis à la première inscription ou en cas d'obtention l'année précédente.

Licence FFESSM

Critère	Tarif
Adulte (+ 16 ans)	48,50€
Jeune (de 12 à 16 ans)	30,50€

Assurance facultative

Critère	Tarif
Piscine	13,40€
Loisir 1	24,20€
Loisir 1 Top	46,35€
Loisir 2	28,85€
Loisir 2 Top	57,70€
Loisir 3	49,45€
Loisir 3 Top	95,80€

Règlement

Chèques à l'ordre de ASSAB

La cotisation peut être réglée en une ou deux fois par chèque (mais pas la licence ni l'assurance payables à l'inscription). Le 1er chèque est encaissé à l'inscription, le second en janvier.

Code Banque 10107	Code guichet 00360	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00131436984	Clé 52	

Domiciliation
BRED FONTAINEBLEAU AVON

Numéro de compte bancaire international :
FR76 1010 7003 6000 1314 3698 452



Avantages 2025/2026

Accès piscine

Accès à la piscine de la faisanderie pendant nos créneaux horaires (en présence d'un directeur de bassin):

- Lundi de 19h45 à 22h30
- Jeudi de 19h45 à 22h30

Utilisation du matériel

Le petit matériel (palmes, masque, tuba) est prêté gratuitement aux membres du club.

Le matériel (bloc, détendeur, gilet) est prêté gratuitement aux membres à la piscine et lors des sorties club.

Subvention aux passages de niveau 1

Une remise de **100€** sur un **voyage organisé par le club** pour les « premières bulles » de l'année de licence est allouée aux membres validant leur niveau 1 délivré à l'ASSAB.

Subvention aux passages de qualifications techniques

Le club prend en charge :

- La formation initiale et l'examen final du diplôme « Initiateur »,
- Le passage du niveau 4 à condition d'être disponible pour le club les 3 années suivant le diplôme (remboursement d'un tiers du coût hors déplacement pendant 3 ans après accord du comité directeur).

Subvention à l'encadrement de la plongée sous marine

L'ASSAB prend en charge l'assurance **Piscine** des encadrants actifs durant la saison :

- N4, MF1, MF2 s'ils forment en piscine/fosse ou encadrent en sortie club,
- Initiateurs donnant des cours en piscine ou réalisant des baptêmes régulièrement.

En sortie club, l'ASSAB prend en charge une partie du voyage suivant la destination et la décision du comité directeur :

Un reçu fiscal est disponible (E1 et plus) pour chaque séance de cours ou de direction de bassin (Don aux œuvres).

Entretien des blocs

Les membres bénévoles réalisant les TIV annuels font gratuitement l'entretien des blocs personnels enregistrés au club. Les réépreuves restent à la charge des propriétaires.